



**Déclassifié<sup>1</sup>**

AS/Soc/Enf (2020) PV 04add

28 janvier 2021

Fsocenfvp04add\_2020

**Commission des questions sociales,  
de la santé et du développement durable**

***Sous-commission sur les enfants***

**Procès-verbal**

**Audition publique sur le thème « Protéger les droits de l'enfant en période de pandémie », tenue par vidéoconférence le mardi 10 novembre 2020, de 14 h à 16 h 30**

Dans le cadre de la préparation des rapports intitulés « Donner la parole aux enfants : promouvoir la participation de l'enfant comme principe fondamental des sociétés démocratiques », « L'impact de la covid-19 sur les droits de l'enfant » et « Pour une évaluation des moyens et des dispositifs luttant contre l'exposition des enfants aux contenus pornographiques » et dans le cadre de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre), la sous-commission a tenu une audition publique avec la participation de :

- ✓ Mme Martine Wonner, présidente de la sous-commission sur les enfants de l'APCE
- ✓ Mme Katelyn Farrenson, proviseure adjointe, responsable de la mise en œuvre de l'initiative « Rights Respecting Schools » [Écoles respectueuses des droits], Burntwood School, Londres, Royaume-Uni
- ✓ M. Khabib Hasanov, lycéen, Azerbaïdjan
- ✓ M. Thomas Kaybaki, coordinateur, association Themis, Strasbourg
- ✓ Mme Zsuzsana Rutaj, spécialiste de la participation des enfants
- ✓ M. Najib Benarafa, professeur de SVT, coordinateur Développement durable, institution Jeanne d'Arc, Colombes, France
- ✓ Mme Cath Larkins, présidente du Groupe de référence sur la participation des enfants d'Eurochild, Royaume-Uni
- ✓ Baroness Doreen E. Massey, rapporteure – « Donner la parole aux enfants : promouvoir la participation de l'enfant comme principe fondamental des sociétés démocratiques » ; « L'impact de la covid-19 sur les droits de l'enfant »
- ✓ M. Niall Muldoon, défenseur des enfants, Irlande
- ✓ M. Dimitri Houbron, rapporteur – « Pour une évaluation des moyens et des dispositifs luttant contre l'exposition des enfants aux contenus pornographiques »
- ✓ M. Matthew B. Ezzell, membre du conseil d'administration de l'ONG « Culture Reframed »
- ✓ M. Anton Toni Klančnik, Europol, Centre européen de lutte contre la cybercriminalité (EC3)

**Session 1 : Donner la parole aux enfants : promouvoir la participation de l'enfant comme principe fondamental des sociétés démocratiques**

**Baroness Massey** présente dans les grandes lignes l'initiative de l'Assemblée visant à promouvoir la participation des enfants. Les parlementaires ont déjà manifesté un vif intérêt pour ce projet. Cela a profité non seulement aux enfants, qui ont développé leur confiance en soi et leur estime de soi, mais encore aux organisations partenaires, qui ont beaucoup appris de la participation des enfants. Les différents matériels qui ont été élaborés devraient être testés par des animateurs avec des enfants. Dans le cadre d'une initiative similaire au Royaume-Uni, 519 élèves de 37 établissements scolaires ont récemment découvert les procédures parlementaires. Des évaluations approfondies ont été prévues pour cette initiative, dont des entretiens avec des parlementaires et des animateurs au Royaume-Uni et en France.

<sup>1</sup>Le procès-verbal a été approuvé et déclassifié par la Sous-commission sur les enfants lors de sa réunion du 27 janvier 2021, tenue à Strasbourg & par vidéoconférence.

**Lord Russell** évoque les activités organisées sous l'égide de Baroness Massey à la Chambre des Lords, avec le concours de l'unité chargée de l'éducation (Education Unit). Cette unité met en œuvre, tout au long de l'année, un programme bien établi visant à engager le dialogue avec des élèves de tous âges scolarisés au Royaume-Uni. Dans le cadre de ce programme, 250 élèves ont récemment été invités à débattre de sujets d'actualité, comme le changement climatique.

**Mme Farrenson** présente les activités de la Burntwood School, une école londonienne qui joue un rôle de chef de file dans l'initiative « Rights Respecting Schools » [Écoles respectueuses des droits] de l'UNICEF. Cet établissement de l'enseignement secondaire, qui accueille des enfants de 11 à 18 ans, a obtenu le label « Or » décerné par l'UNICEF aux écoles ayant placé la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant – notamment son article 12 sur le droit d'être entendu – au cœur de leur politique, de leurs programmes et de leurs activités périscolaires. L'école a rassemblé différents groupes d'élèves autour de sujets importants, comme l'égalité et l'environnement. Elle a, en outre, instauré un conseil d'élèves pour permettre aux enfants de s'impliquer et de partager leurs expériences. Chaque année, 80 élèves ambassadeurs/rices se rencontrent une fois par semaine pour discuter des principales activités. Parmi les actions de sensibilisation menées, il faut citer celles visant à encourager la participation d'écoles primaires locales et la mission d'ambassadeur jeunesse au sein du groupe de participation des élèves créé par le maire de Londres. Considérée comme un modèle à suivre, l'école a récemment reçu une importante délégation du ministère serbe de l'Éducation.

**M. Schennach** souligne qu'au sein du Parlement autrichien, l'« École de la démocratie » réunit des élèves de 6 à 18 ans de l'Autriche entière. Dans le cadre de ce projet, les enfants peuvent produire des vidéos, des journaux et des émissions radio, et s'entretenir avec des parlementaires. Lors d'une rencontre avec des députés la veille de cette audition, les enfants ont demandé que les écoles et les jardins d'enfants ne soient pas fermés durant la pandémie. Ils ont mis en avant leur droit à l'éducation et l'importance des contacts sociaux et de l'activité physique. L'exercice le plus ardu est de répondre aux questions des écoliers de 6 à 9 ans concernant la démocratie, la loi et le régime parlementaire. L'un des volets du projet est le programme « Master of Democracy » auquel différents établissements scolaires autrichiens participent chaque année. L'École de la démocratie organise aussi des débats en ligne pour les jeunes de 14 à 19 ans.

**Mme Fataliyeva** note que la participation des enfants est une pratique bien établie au sein du Parlement azerbaïdjanais. Traditionnellement, des enfants âgés de 7 à 17 ans sont invités à venir découvrir le parlement national le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, à l'occasion de la Journée de l'enfance. Des enfants sont par ailleurs souvent invités aux auditions traitant de questions relatives à leurs droits. Mme Fataliyeva travaille beaucoup avec les enfants. Elle se rend notamment dans les établissements scolaires où elle anime des discussions avec les élèves, leurs parents et leurs enseignants sur des problématiques allant des violences faites aux enfants à la protection de l'environnement. Sur la question de la violence au foyer, elle évoque un incident survenu pendant une visite, lorsqu'un enfant a demandé pourquoi les parents devaient se cacher lorsque le père embrassait la mère, alors qu'ils ne se cachaient pas lorsque le père frappait la mère ? Il y avait là un important message qui a été relayé par une émission télévisée en Azerbaïdjan. Étant donné la participation active des enfants aux activités en ligne, il faut être à leur écoute pour déterminer la meilleure façon d'assurer la protection des enfants dans l'environnement numérique. Les enfants de familles divorcées ont davantage besoin d'un soutien psychologique et leur avis doit être pris en compte lors de la prise de décisions. La nécessité d'associer les enfants aux processus législatifs est indiscutable dans un tel contexte.

**M. Hasanov** fait part de son expérience personnelle en matière de participation des enfants, qui englobe diverses formations et conférences sur la protection des enfants contre la violence. Dans son établissement, il y a un « Parlement scolaire » où les élèves se retrouvent une fois par semaine pour débattre de sujets qui les interpellent et soumettre des questions à l'administration scolaire. La protection des enfants dans le cyberspace est l'un des aspects les plus importants pour assurer la protection des enfants. La participation des enfants contribue substantiellement à leur développement psychologique et a des répercussions positives en termes de maîtrise de soi, responsabilité, compétences de communication, capacité à prendre en compte le point de vue d'autrui et capacité à exprimer ses propres opinions. Pouvoir parler de leurs problèmes et demander de l'aide permet aux enfants de faire baisser le niveau de stress et de construire leur avenir sur de meilleures bases. La non-participation a des effets négatifs, notamment des niveaux élevés d'incertitude et d'anxiété. Les principales raisons qui expliquent la non-participation des enfants sont le manque d'expérience et le manque d'occasions d'exprimer leurs sentiments, leurs opinions et leurs souhaits. Les adultes pourraient aider les enfants à se préparer dès leur plus jeune âge à décider par eux-mêmes, en leur donnant la liberté de choisir entre plusieurs possibilités, tout en exerçant un contrôle et en offrant l'appui nécessaire. Ils pourraient aussi attirer l'attention des enfants sur les conséquences possibles de leurs décisions. Enfin, les adultes pourraient favoriser la participation des enfants à différents niveaux, en fonction de leur âge et de leur maturité.

**La présidente** demande si beaucoup d'élèves de l'établissement souhaitent participer et s'il est difficile pour eux de prendre part à la prise de décision.

**M. Hasanov** répond que certains élèves ont peur d'exprimer leur point de vue ou ont du mal à surmonter leur timidité, mais que les membres du « Parlement scolaire » parlent sans crainte et en toute liberté.

**M. Kaybaki** présente un projet expérimental faisant appel à la participation d'enfants âgés de 9 à 10 ans. Lancé il y a plus de deux ans, ce projet a vocation à associer les enfants à la mise en place d'un conseil municipal des enfants à Strasbourg. Trois modalités de participation sont possibles : 1) à l'échelle de la classe ; 2) à l'échelle de l'école ; 3) à l'échelle du quartier. Les écoliers peuvent participer tout au long de l'année avec l'aide de leurs enseignants. Une boîte à outils spécialement conçue pour la classe facilite leur participation aux activités locales. L'objectif du projet est l'exercice de la démocratie, avec et par les enfants.

**Mme Rutai** rappelle que le guide méthodologique sur la participation des enfants contient des instructions étape par étape et des matériels adaptés aux enfants, ainsi que des informations sur le Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire. Cette méthodologie garantit que tous les enfants travailleront sur les mêmes thèmes et selon les mêmes directives dans les différents pays. Le Conseil de l'Europe a mis en œuvre avec succès dans plusieurs États membres des projets de participation des enfants fondés sur une approche similaire. Le dernier en date, en Slovaquie, a permis à des enfants d'exposer leur point de vue lors d'une réunion avec le ministre de la Justice. Les parlementaires sont appelés à jouer un rôle crucial dans ce processus en assurant un lien direct entre les enfants et l'Assemblée parlementaire. Outre trouver les bons partenaires (ONG ou écoles par exemple) pour organiser la consultation et identifier les sources possibles de financement, ils doivent aussi prendre part aux débats avec les enfants. Les enfants doivent être préparés avant la tenue de la consultation, accompagnés tout au long du processus et associés aux évaluations et au bilan de la mise en œuvre (débriefing) à l'issue de l'activité. Les personnes choisies pour ces tâches devraient être des adultes ayant une expérience préalable du travail avec des enfants et justifiant de préférence d'une éducation formelle dans le domaine des droits des enfants et d'une expérience en matière de participation des enfants. La visite des parlementaires devrait être programmée après la première session au cours de laquelle les enfants, dûment informés des travaux de l'Assemblée, auront commencé à travailler sur leurs propres contributions. Toutes les autres activités peuvent être modifiées ou adaptées, tant que cela n'empêche pas l'atteinte de l'objectif. Les thèmes de discussion proposés pourraient inclure le changement climatique, les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et les violences faites aux enfants. Un appui sera fourni aux parlementaires et à leurs partenaires pour adapter la méthodologie et préparer les sessions. Les commentaires et réactions concernant la méthodologie seront les bienvenus.

**Mme Larkins** note avec plaisir que les contenus de son ouvrage sur la participation des enfants publié en 2011 servent à alimenter les processus d'élaboration des politiques de l'APCE. S'agissant de l'évaluation, trois volets pourraient être proposés : 1) inclusivité, 2) impact et 3) ancrage dans la boucle d'apprentissage. L'inclusivité suppose de prendre en compte le nombre et la diversité des enfants (y compris en termes d'âge), les groupes marginalisés et des aspects comme la sécurité et l'accompagnement des enfants, en veillant à ce qu'ils soient dûment informés du processus. La question de l'impact est également importante, le but étant de veiller à ce que les idées des enfants nourrissent la réflexion lors de la rédaction des textes et l'établissement des rapports et façonnent les recommandations. Quant à l'ancrage, cet aspect sera expliqué ultérieurement s'il reste suffisamment de temps pour cela.

**Mme De Temmerman** souligne que dans la mesure où son rapport porte sur le changement climatique et les droits des enfants, il était important d'associer les enfants et les jeunes à sa préparation. Des élèves de l'institution Jeanne d'Arc, située en région parisienne, devaient ainsi participer à l'audition du 1<sup>er</sup> décembre 2020. Une autre idée était d'inviter un jeune représentant (22 ans) ayant déjà travaillé sur des questions liées à la jeunesse, les Nations Unies et le changement climatique à s'engager dans ce processus. Une coopération avec des groupes d'enfants britanniques participant à l'initiative pilote de participation des enfants évoquée précédemment – c.-à-d. l'initiative des écoles respectueuses des droits – serait appréciée. Les décisions sur ces questions ne doivent pas être laissées aux seuls adultes.

**M. Benarafa** explique que le travail sur les ODD de l'ONU a commencé il y a cinq ans dans son établissement et a comporté une formation du personnel. Cette démarche visait une transformation de toute l'école, avec l'aide des élèves. Des éco-délégués élus parmi les élèves (un.e par classe) s'investissent dans des actions de développement durable comme la réduction des déchets, le tri, le compostage, les économies d'énergie et la récupération de l'eau. Ces projets sont l'occasion pour les élèves de réaliser des diagnostics sur les problématiques environnementales de leur école et d'imaginer des solutions. Des débats ont lieu autour de différentes propositions. Les élèves reçoivent aussi des retours sur leurs activités. Les enfants produisent des supports comme des spots vidéo ou des planches de bande dessinée. Ils ont la possibilité de concevoir et élaborer diverses activités, de pratiquer la gestion du temps et d'organiser des

expositions. La direction de l'établissement s'implique également dans ces projets. Il est essentiel de veiller à ce que les activités soient encadrées par des animateurs expérimentés.

**Mme Lambrecht-Feigl** souligne que le processus de consultation est au cœur de la participation des enfants. Les partenaires impliqués dans les consultations menées auprès des enfants doivent aborder cette tâche dans un bon état d'esprit et faire preuve d'écoute et d'engagement. La participation des enfants est un processus délicat qui requiert une discipline scientifique et un soutien professionnel. Il est essentiel de prévoir suffisamment de temps pour organiser les activités, préparer les matériels, trouver les enfants et les préparer, outre le temps consacré à la tenue des manifestations et au suivi ultérieur. Tout ceci ne peut pas s'organiser en deux ou trois semaines, il faut y réfléchir au moins quelques mois à l'avance. Les membres de la sous-commission ont été encouragés à suivre les activités du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) et les avancées d'autres processus intergouvernementaux, ainsi qu'à participer au nouveau cycle de consultation des enfants concernant la nouvelle stratégie pour les droits de l'enfant. Des informations sur les pays qui soutiennent ce programme devraient être disponibles pour la prochaine réunion du comité directeur (la semaine prochaine). Les membres de la sous-commission sont invités à demander de plus amples informations à ce sujet ainsi que des orientations et un soutien pour leurs travaux relatifs à la participation des enfants.

**M. Grin** souligne la nécessité d'encourager les jeunes à s'engager en politique et demande si les programmes scolaires ne devraient pas comporter des cours sur les processus politiques et démocratiques, afin de mieux préparer les enfants à s'engager activement dans ces domaines.

**Mme Farrenson** explique que l'éducation personnelle, sociale, sanitaire et économique (PSHE) fait partie intégrante des programmes scolaires au Royaume-Uni. Les éléments du processus démocratique sont enseignés à tous les élèves de la septième à la onzième année (c.-à-d. ceux âgés de 11 à 16 ans), en adaptant les contenus à chaque niveau du système éducatif. À l'occasion d'élections locales ou nationales, les élèves de son établissement participent aussi à une simulation électorale organisée parallèlement à ces scrutins. Cela leur permet de mettre la théorie en pratique et d'acquérir une expérience de l'exercice de leurs droits démocratiques. De telles pratiques complètent l'enseignement théorique.

**Mme Larkins** souligne que l'apprentissage de la démocratie passe par l'expérience corporelle, les émotions et les relations quotidiennes avec autrui. Dès lors, enseigner la démocratie aux enfants, c'est aussi leur donner l'occasion de la vivre dans leur école et dans leur collectivité ou en lien avec des institutions comme le Conseil de l'Europe. En permettant aux enfants d'identifier leurs préoccupations et de soulever ces questions d'une manière démocratique, l'école aide les enfants à se sentir pris en considération et respectés. Avec une telle démarche, les enfants apprennent la démocratie plus efficacement que si on se limite à l'inscrire au programme d'étude.

**Baroness Massey** reconnaît que les consultations avec les enfants requièrent un temps suffisant. Les taux de participation aux élections en Europe ont été faibles ces dernières années et les jeunes doivent être encouragés à prendre part aux processus démocratiques. Il faut les inciter à poser des questions sur la démocratie et à s'informer sur le Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire, les élections locales et nationales. Ils doivent savoir comment ils pourront demain participer à la prise de décision et diriger nos démocraties. Pour ce faire, ils ont besoin de développer leur confiance en soi pour être à même de questionner les décisions et les normes existantes.

## **Session 2 : L'impact de la covid-19 sur les droits de l'enfant**

**M. Muldoon** indique que la crise a affecté les droits des enfants et que ces derniers sont devenus plus vulnérables en Europe. Les enfants étaient souvent considérés comme une source majeure d'infection et des discours dangereux les rendant responsables de la propagation du virus. L'enseignement en ligne a creusé le fossé scolaire pour les enfants défavorisés et a accru l'anxiété, tout particulièrement durant les examens. Les parents étaient stressés parce qu'ils avaient peur de perdre leur emploi ou parce qu'ils devaient travailler depuis le domicile. De ce fait, dans bien des cas le foyer n'était plus un lieu sûr pour les enfants. En Irlande, plus de 27 000 cas de violences conjugales ont été signalés pendant le confinement, soit 20 % de plus qu'en 2019. Les juridictions de première instance (Local District Courts) ont fait état d'une hausse de 17 % du nombre d'affaires de violence domestique enregistrées, mais le nombre total de cas pourrait être bien supérieur à celui du nombre d'affaires portées devant les tribunaux. Les cas de maltraitance à enfant, en hausse de 50 %, recouvrent diverses formes de violence comme la négligence, la maltraitance physique ou affective et les sévices sexuels. Dans le même temps, beaucoup d'instruments de détection précoce n'étaient pas en place : les infirmières de santé publique ne pouvaient plus effectuer de visite à domicile, les médecins ne pouvaient pas voir leurs patients et les enseignants ne pouvaient pas avoir la même relation qu'avant avec les enfants. Dans le champ de la protection de l'enfance, l'intervention ne

pouvait plus se faire en face à face. Les enfants vulnérables étaient donc exposés à la violence et à la maltraitance alors que les possibilités de les protéger se trouvaient considérablement réduites.

Une hausse du cyberharcèlement a été constatée en lien avec l'utilisation accrue des plateformes en ligne. Il ressort d'une récente étude de l'université de Dublin que 28 % des adolescents ont été victimes de cyberharcèlement durant le confinement et que 50 % ont déclaré en avoir été témoins en ligne. Un niveau accru d'anxiété a été observé pour l'ensemble de la population, mais les enfants étaient plus susceptibles d'avoir des idées suicidaires, des pensées agressives ou des comportements d'automutilation. Les mauvaises conditions de vie ont exacerbé la situation pendant le confinement. L'Irlande, qui figure dans le top 5 des pays ayant le taux de suicide le plus élevé en Europe, est extrêmement préoccupée par la hausse du taux de suicide chez les enfants durant la pandémie. Pour protéger le bien-être des enfants, tous les établissements scolaires sont restés ouverts lors du deuxième confinement, pourtant l'un des plus stricts au monde. Tous les parcs et jardins publics et les aires de jeu sont également restés ouverts pour permettre aux ménages d'évacuer le stress. Cependant, la situation de bien des enfants – handicapés, à besoins particuliers, atteints de cancer, sans abri, roms, migrants ou autres enfants marginalisés – était un grave sujet de préoccupation. En l'absence d'une reprise économique rapide, le taux de pauvreté des enfants pourrait atteindre près de 23 % en Irlande, qui affichait déjà auparavant un taux supérieur à la moyenne européenne. Les États membres devraient inclure des spécialistes des droits des enfants dans leur planification d'urgence face à la pandémie, afin d'assurer que leurs droits ne soient pas oubliés.

**Baroness Massey** commente que les services de santé mentale au Royaume-Uni étaient en piteux état avant même la pandémie ; ils souffraient du manque de financement et d'une pénurie de personnel. L'orientation vers les services de santé mentale se faisait à 80 % par le biais de l'école. Avec la fermeture des établissements scolaires, la situation est devenue doublement compliquée. Les pertes d'emploi ou de revenu, de même que les violences au foyer, ont de surcroît créé des problèmes additionnels pendant la pandémie. Inclure des spécialistes des droits des enfants dans les dispositifs de planification d'urgence pendant la pandémie est une excellente idée.

**Mme Wonner** ajoute que la France connaît le même problème et qu'il fallait déjà plus d'un an pour obtenir un rendez-vous dans un service de santé mentale pour enfants avant la pandémie. Il n'y a pas assez de psychologues et médecins scolaires, ni même d'infirmières. Avec la pandémie, la situation n'a fait qu'empirer. Des inquiétudes ont été soulevées concernant les nourrissons et les tout-petits (1 à 2 ans) qui ne peuvent pas voir les visages et lire les émotions derrière les masques, et les implications d'un tel manque de stimulation sensorielle provenant des adultes pour le développement de l'enfant.

**Baroness Massey** revient sur la participation des enfants et exprime des préoccupations concernant les enfants marginalisés et la fracture numérique provoquée par le manque d'accès à internet et aux moyens de communication numériques.

### **Session 3 : La protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : faire face aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants**

**M. Ezzell** souligne que la pratique du « sexting », c.-à-d. le partage d'images, vidéos et messages sexuellement explicites par voie électronique, est un phénomène grandissant partout dans le monde. Les résultats de deux études menées en 2009 et en 2018 montrent une hausse significative de la prévalence du sexting (en termes d'envoi et de réception) chez les adolescents. Il ressort de l'étude de 2009 que 4 % des 12-17 ans envoyaient des contenus à caractère sexuel et 15 % en recevaient. En 2018, une méta-analyse d'une série d'études menées auprès d'adolescents ordinaires âgés de 15 ans a porté ces chiffres à 14,8 % pour l'envoi et 27,4 % pour la réception de tels contenus, principalement par le biais d'appareils portables. Les études montrent que le sexting était associé à la dépression, à l'anxiété et à d'autres problèmes de santé mentale, ainsi qu'à la consommation d'alcool et de drogues. Pourtant, pour la plupart des adolescents, le sexting est une simple réalité, « il n'y a pas de quoi en faire un plat ». Ils voient cela comme une pratique acceptable et courante. Filles et garçons sont concernés, mais davantage de filles sont incitées à le faire sous la pression des garçons. Souvent, les filles sont à la fois vivement engagées à se livrer à ces pratiques et confrontées au jugement des autres lorsqu'elles s'y adonnaient. Les garçons seraient moins affectés, mais ils ne sont pas épargnés par l'anxiété et la dépression, en raison d'une consommation accrue de contenus pornographiques. Ces conclusions sont à prendre au sérieux et il importe d'en tenir compte dans les programmes d'enseignement et d'éducation aux médias.

**M. Klančnik** souligne que les contenus sexuellement explicites autoproduits sont l'un des principaux facteurs qui alimentent la croissance continue des abus sexuels sur enfants en ligne. Pendant les confinements, les enfants ont passé plus de temps en ligne et partagé des images et des vidéos, lesquelles ont par la suite été récupérées par des délinquants sexuels, selon le rapport IOCTA (*Internet Organized Crime Threat Assessment*) qui fournit une évaluation de la menace que représente la criminalité organisée

sur l'internet<sup>2</sup>. S'agissant de la question de savoir si le « sexting » est une infraction, il convient de se demander si la personne concernée est une victime potentielle ou déjà une victime. La question devrait plutôt être abordée sous l'angle de la santé et de la psychologie, afin de déterminer si l'enfant a besoin d'aide, d'orientations ou d'une assistance thérapeutique. Malheureusement, des plateformes en ligne et des applications invitent les adolescents à partager des matériels explicites moyennant rémunération. En tant qu'observateur auprès du Comité de Lanzarote, Europol soutient l'avis relatif aux matériels sexuellement explicites. Il reconnaît que l'autoproduction d'images ne saurait être considérée comme une infraction pénale, sauf si l'enfant a été piégé, exposé ou exploité. Europol n'établit pas de distinction entre le matériel autoproduit et d'autres types de matériel. Tous les contenus sont plutôt considérés dans leur ensemble comme des matériels d'abus sexuels sur enfants et la possession de tels matériels est examinée en lien avec la question de savoir si les enfants ont été victimes de grooming en ligne (manipulation via internet à des fins sexuelles), d'extorsion sexuelle ou de coercition sexuelle. Cependant, tout traitement ultérieur ou la diffusion de ces matériels peut s'analyser comme une transgression de la loi ; la ligne est mince. En pareil cas, les procédures suivies par Europol pour faire respecter la loi s'appuient sur une approche en trois volets : 1) identification des victimes ; 2) investigation, prévention et sensibilisation ; 3) coopération. Il importe d'étayer toute décision en la matière en prenant en compte l'opinion des enfants.

**M. Houbron** souligne l'importance de donner davantage de visibilité à la Convention de Lanzarote. S'agissant des images ou vidéos sexuellement explicites, les lois françaises n'opèrent pas de distinction pour les matériels autoproduits et il n'existe pas de dispositions spécifiques concernant les matériels sexuellement explicites d'enfants qui ont accepté que ces matériels soient produits et partagés grâce aux technologies de l'information. Dès lors, ces matériels sont considérés comme un élément constitutif d'une infraction, au même titre que ceux produits par des adultes. L'expression « pédopornographie » n'étant pas définie dans la Convention de Lanzarote, il importe ici de trouver un bon équilibre. La question des images autoproduites a déjà été soulevée dans la résolution de l'Assemblée parlementaire sur la lutte contre l'hypersexualisation des enfants<sup>3</sup>. Il insiste également sur la nécessité d'évaluer les moyens permettant de lutter contre l'exposition des enfants aux contenus pornographiques. Les deux sujets sont étroitement liés. Qui plus est, c'est l'une des causes du sexisme et de l'inégalité persistante entre les femmes et les hommes. Lutter contre les conséquences des contenus sexuellement explicites autoproduits par les enfants soulève des questions d'ordre social et sociétal. Cela conduit aussi à s'interroger sur la capacité de notre système d'État de droit à relever les défis de demain.

La président remercie tou.te.s les participant.e.s et clôt la discussion.

---

<sup>2</sup> Rapport disponible [anglais uniquement] sur le portail d'Europol : [www.europol.europa.eu/activities-services/main-reports/internet-organised-crime-threat-assessment-iocta-2020](http://www.europol.europa.eu/activities-services/main-reports/internet-organised-crime-threat-assessment-iocta-2020).

<sup>3</sup> <https://pace.coe.int/fr/files/22937/html>.

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development  
 Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

**Sub-Committee on Children**  
**Sous-commission sur les enfants**

**List of participants / Liste des participants**  
 (28 seats / 28 sièges) 10.11.2020

**Chairperson / Présidente :**

Mme Martine WONNER, France

**Vice-Chairperson / Vice-Président :**

M. Jean-Pierre GRIN, Switzerland / Suisse

**Members / Membres**

**Alternates / Suppléant(e)s**

1.	Mr	Mikayel MELKUMYAN	Armenia / Arménie		ZZ...
2.	<b>Mr</b>	<b>Stefan SCHENNACH</b>	Austria / Autriche		ZZ...
3.	<b>Ms</b>	<b>Sevinj FATALIYEVA</b>	Azerbaijan / Azerbaïdjan	Ms	Parvin KARIMZADA
4.	Ms	Els van HOOFF	Belgium / Belgique	Ms	Latifa GAHOUCHE
5.	Ms	Alena GAJDŮŠKOVÁ	Czech Republic / République tchèque		ZZ...
6.	Ms	Tarja FILATOV	Finland / Finlande		ZZ...
7.	<b>Mme</b>	<b>Martine WONNER</b>	France		ZZ...
8.	Mr	Ulrich OEHME	Germany / Allemagne	Mr	Matern VON MARSCHALL
9.	Ms	Nino TSILOSANI	Georgia / Géorgie		ZZ...
10.	Ms	Nina KASIMATI	Greece / Grèce	Mr	Kyriakos VELOPOULOS
11.	Mr	Joseph O'REILLY	Ireland / Irlande		ZZ...
12.	Mr	Gianluca PERILLI	Italy / Italie	Mr	Manuel VESCOVI
13.	<b>Mme</b>	<b>Françoise HETTO GAASCH</b>	Luxembourg		ZZ...
14.	Ms	Reina de BRUIJN-WEZEMAN	Netherlands / Pays-Bas		ZZ...
15.	Mr	Nikola POPOSKI	North Macedonia / Macédoine du Nord		ZZ...
16.	Mr	Krzysztof TRUSKOLASKI	Poland / Pologne		ZZ...
17.	Mr	Zbigniew GIRZYŃSKI	Poland / Pologne	Mr	Tomasz LATOS
18.	Mme	Edite ESTRELA	Portugal		ZZ...
19.	M.	Viorel Riceard BADEA	Romania / Roumanie	Mme	Cristina-Mădălina PRUNĂ
20.	Ms	Carmen LEYTE	Spain / Espagne		ZZ...
21.	Ms	Susana SUMELZO	Spain / Espagne		ZZ...
22.	<b>Ms</b>	<b>Carina OHLSSON</b>	Sweden / Suède		ZZ...
23.	<b>M.</b>	<b>Jean-Pierre GRIN</b>	Switzerland / Suisse	Mme	Ada Marra
24.	<b>Ms</b>	<b>Emine Nur GÜNAY</b>	Turkey / Turquie		ZZ...
25.	Mr	Richard BACON	United Kingdom / Royaume-Uni		ZZ...
26.	<b>Baroness</b>	<b>Doreen E. MASSEY</b>	United Kingdom / Royaume-Uni		ZZ...
27.					
28.					

ex officio : M. Luís LEITE RAMOS (Chairperson, Portugal, *Président, Portugal*)

**OTHER PARLIAMENTARIANS / AUTRES PARLEMENTAIRES**

Mr / M. Dimitri Houbron ..... France  
Ms / Mme Jennifer De Temmerman ..... France  
Ms / Mme Marc Spautz ..... Luxembourg  
Mr / M. Ahmet Yildiz ..... Turkey / Turquie  
Lord Simon Russel ..... United Kingdom / Royaume-Uni

**Delegation or Political Group Secretaries / Secrétaires de délégation ou de groupe politique**

Ms / Mme Elena Persiani, International Relations Officer, Cypriot delegation to PACE / responsable Relations internationales, délégation chypriote auprès de l'APCE

Ms / Mme Dorthe Bakke, Head of International Affairs Section, Norwegian delegation to PACE / cheffe de section Affaires internationales, délégation norvégienne auprès de l'APCE

Ms / Mme Maria Bigday, Secretary of the Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) / secrétaire de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)

Ms / Mme Anna Kolotova, Secretary of the Group of the Unified European Left (UEL) / secrétaire du Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

Ms / Mme Natalia Odzimkowska, Secretary of the Group of the European People's Party (EPP/CD) / secrétaire du Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

**EXPERTS AND CHILD PARTICIPATION INITIATIVE PARTNERS /  
EXPERT.E.S ET PARTENAIRES DANS L'INITIATIVE SUR LA PARTICIPATION DES ENFANTS**

Mr / M. Najib Benarafa, Earth and Life Sciences Teacher, Sustainable Development Co-ordinator, Joan of Arc High School / Professeur de SVT, coordinateur Développement durable 2<sup>nd</sup> degré, Institution Jeanne d'Arc, Colombes, France

Mr / M. Matthew B. Ezzell, board member, Culture Reframed / membre du conseil d'administration de l'ONG « Culture Reframed »

Ms / Mme Katelyn Farrenson, Assistant Principal and Rights Respecting School Lead, Burntwood School, London, United Kingdom / proviseure adjointe et responsable de la mise en œuvre de l'initiative « Rights Respecting Schools » [Écoles respectueuses des droits], Burntwood School, Londres, Royaume-Uni

Mr / M. Khabib Hasanov, secondary school student, Azerbaijan / lycéen, Azerbaïdjan

Mr / M. Thomas Kaybaki, co-ordinator, Themis Association / coordinateur, association Themis, Strasbourg

Mr / M. Anton Toni Klančnik, EUROPOL – O3 European Cyber Crime Centre (EC3) / Europol, Centre européen de lutte contre la cybercriminalité (EC3)

Ms / Mme Cath Larkins, Chair of Eurochild's Child Participation Reference Group, United Kingdom / présidente du Groupe de référence sur la participation des enfants d'Eurochild, Royaume-Uni

Mr / M. Niall Muldoon, Ombudsman for Children, Ireland / défenseur des enfants, Irlande

Ms / Mme Zsuzsana Rutai, expert on child participation / spécialiste de la participation des enfants



**COUNCIL OF EUROPE STAFF / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Ms / *Mme* Maren Lambrecht-Feigl, Secretariat – Steering Committee for the Rights of the Child (CDENF) / *Secrétariat – Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)*

**SECRETARIAT OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY /  
SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE**

Ms / *Mme* Marja Ruotanen, Director of Committees / *directrice des commissions*

Ms / *Mme* Nathalie Bargellini, Principal Administrative Assistant / *Assistante administrative principale, Communication Division / Division de la communication*

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /  
*Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable*

Ms / *Mme* Tanja Kleinsorge..... Head of the Secretariat / *Cheffe du Secrétariat*  
Ms / *Mme* Aiste Ramanauskaite..... Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*  
Ms / *Mme* Yulia Pererva..... Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*  
Ms / *Mme* Anita Gholami..... Co-Secretary/ *Co-secrétaire*  
Mr / *M.* Guillaume Parent ..... Co-Secretary/ *Co-secrétaire*  
Ms / *Mme* Bogdana Buzarnescu ..... Principal Assistant / *Assistante principale*  
Ms / *Mme* Melissa Charbonnel.....Assistant / *Assistante*  
Mr / *M.* Benny Borghei ..... Trainee / *Stagiaire*